

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-cinquième session
Helsinki, Finlande
11 – 16 décembre 2001**

**Point 7.2. de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques : Rapport d'avancement
sur les stratégies régionales de soumission de rapports périodiques**

RESUME

Ce document donne des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité pour la région arabe pour laquelle une synthèse régionale a été présentée à la vingt-quatrième session du Comité à Cairns (Australie). Il donne également des informations sur les stratégies de soumission de rapports périodiques dans les régions suivantes : Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Europe et Amérique du Nord.

Décision requise :

Il est demandé au Comité de :

1. prendre une décision concernant le calendrier révisé de soumission de rapport périodique régional ;
2. noter l'avancement de la région arabe dans la mise en œuvre des recommandations formulées à sa vingt-quatrième session ;
3. approuver les stratégies régionales présentées ci-après et
4. prendre en considération les implications budgétaires au point 12 de l'ordre du jour provisoire (Chapitre IV du budget).

A. ANTECEDENTS

Lors de sa vingt-deuxième session en 1998, le Comité du patrimoine mondial a adopté une approche régionale concernant l'examen des rapports périodiques sur l'application de la Convention du patrimoine mondial et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial que doivent soumettre les Etats parties en vertu de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial. Par ailleurs, le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer des stratégies régionales pour l'exercice de rapport périodique et de les présenter au Comité pour examen et adoption, avec des propositions budgétaires pour leur mise en œuvre.

Conformément aux délibérations de la vingt-cinquième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (juin 2001), le calendrier de soumission des rapports périodiques régionaux a été fixé en fonction du nouveau cycle des réunions statutaires tel qu'il a été établi à la vingt-quatrième session du Comité (décembre 2000).

Le calendrier suivant est proposé à cet effet, en attendant la décision du Comité :

Région	Examen des biens inscrits jusqu'en et y compris en	Année d'examen par le Comité
Etats arabes	1992	décembre 2000
Afrique	1993	décembre 2001
Asie et Pacifique	1994	juin 2003
Amérique latine et Caraïbes	1995	juin 2004
Europe et Amérique du Nord	1996/1997	juin 2005/2006

B. PRINCIPES APPLIQUES AUX STRATEGIES DE SOUMISSION DE RAPPORT PERIODIQUE

Dans l'esprit des décisions prises par le Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session, les principes suivants guident la conception et la mise en œuvre des stratégies régionales de soumission de rapport périodique :

- Les Etats parties sont eux-mêmes responsables de la préparation du rapport périodique national.
- Les Etats parties peuvent demander les conseils des experts du Secrétariat ou des organes consultatifs. Le Secrétariat peut aussi charger un expert de cette mission avec l'accord des Etats parties.
- L'exercice de rapport périodique servira de cadre à l'échange d'expériences entre les Etats parties.
- L'exercice de rapport périodique est un processus participatif dans lequel sont impliqués tous les partenaires du patrimoine mondial.
- Le Secrétariat facilitera la mise en œuvre des modalités de l'exercice de rapport périodique par les Etats parties et synthétisera les rapports nationaux par région. Ce faisant, il sera fait pleinement usage de l'expertise que peuvent offrir les organes consultatifs, les Etats parties, les institutions et les personnes compétentes dans chaque région.

C. STRATEGIES REGIONALES DE SOUMISSION DE RAPPORTS PERIODIQUES

Une stratégie globale de soumission de rapports périodiques des Etats arabes et de l'Afrique a été présentée au Comité du patrimoine mondial à sa vingt-troisième session à Marrakech (Maroc), en 1999. La stratégie des Etats arabes a été mise en œuvre en 1999-2000 et une synthèse des rapports nationaux a été présentée à la vingt-quatrième session du Comité à Cairns, Australie (décembre 2000). Un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du Comité dans la région arabe est inclus dans le présent document.

A sa vingt-quatrième session, le Comité a examiné un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie de soumission de rapports périodiques pour l'Afrique et a émis des recommandations sur la poursuite de l'exercice en 2001. Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie de soumission de rapports périodiques pour l'Afrique en 2000 et 2001, et la synthèse des rapports nationaux figurent dans le document WHC-01/CONF.208/7 et seront présentés au Comité au point 7.1 de l'ordre du jour.

Le présent document comprend les sections suivantes :

- Résumé du suivi de l'exercice de rapport périodique des Etats arabes (Section 1)
- Stratégie régionale pour l'Asie et le Pacifique (Section 2)
- Stratégie régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Section 3)
- Stratégie régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord (Section 4).

Il est demandé au Comité de prendre une décision concernant l'adoption du calendrier révisé de l'exercice de rapport périodique régional.

Il est demandé au Comité de prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre dans la région arabe des recommandations émises à sa vingt-quatrième session en novembre-décembre 2000.

De plus, il est demandé au Comité d'étudier et d'approuver les stratégies régionales présentées respectivement pour l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe et l'Amérique du Nord, en suggérant les modifications qu'il pourrait juger nécessaires.

Il est aussi demandé au Comité de prendre en considération les implications budgétaires de la mise en œuvre de ces stratégies dans ses délibérations au titre du point 12 de l'ordre du jour provisoire, et notamment sur les points listés au Chapitre IV du Budget – Suivi de l'état de conservation des sites.

**NOTE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE SUIVI DES RAPPORTS PÉRIODIQUES
DES ETATS PARTIES DE LA REGION ARABE EN 2001**

1. HISTORIQUE

La 24^{ème} session du Comité réuni à Cairns a approuvé le rapport final de synthèse des rapports périodiques de la région arabe, tel qu'il est présenté dans le document (WHC-2000/CONF.204/7) :

« ...Dans sa conclusion, le Président du Comité a invité le Directeur du Centre à procéder à l'étude des propositions figurant dans le rapport et unanimement appuyées par tous les Délégués, en vue de leur mise en oeuvre, en collaboration avec les Etats parties concernés. A cet effet, le Directeur a été chargé d'organiser une réunion avec les Délégués permanents auprès de l'UNESCO, pour les tenir informés des résultats de l'exercice de soumission de rapports périodiques ».

2. ACTIONS REALISEES

- Les 12 Etats parties de la région arabe ayant rédigé et soumis des rapports périodiques attendaient avec beaucoup d'intérêt les commentaires et les actions du Centre du patrimoine mondial. C'est pourquoi, faisant suite aux recommandations du Comité, la direction du Centre a organisé en avril 2001 une réunion avec les Délégations permanentes de la région arabe auprès de l'UNESCO pour leur exposer les conclusions et recommandations contenues dans le rapport régional de synthèse.
- Parallèlement, une liste (catalogue) d'actions de court et moyen/long terme basées sur les cinq thèmes développés dans le document de synthèse régionale a été élaborée en vue du développement d'un plan d'action (voir annexe 1).
- Le rapport régional ayant mis en évidence un certain nombre de problèmes communs au patrimoine du Monde arabe, un constat a été fait sur les sites de chacun des Etats participants qui présentent, outre les caractéristiques communes au patrimoine des autres Etats arabes, une problématique particulière dont, notamment, un cadre législatif et des pratiques de conservation spécifiques.
- Les actions ainsi définies ne pouvaient avoir de sens sans contacts directs avec les Etats ayant soumis des rapports. Les Etats parties, après sondage, ayant préféré réviser leur problématique de manière individuelle, en vue de préparer des réponses adaptées au rapport régional, la nécessité de réunions de révision des rapports avec chacun des Etats s'est imposée.
- C'est ainsi que des réunions nationales de révision des rapports périodiques ont été programmées pour l'Algérie, la Jamahiriya Arabe Libyenne, la Jordanie, la Syrie, le Liban et le Yémen. A ce jour, seuls l'Algérie, la Syrie et le Yémen ont été visités.

3. MODALITES DES REUNIONS NATIONALES

Ces réunions conçues comme étant des séminaires de sensibilisation à la Convention et aux implications des rapports périodiques, comprenaient des visites sur les sites et des discussions approfondies avec les responsables nationaux et locaux. Elles visaient à obtenir une meilleure compréhension du rôle du Centre du patrimoine mondial, une meilleure adaptation à la Convention et un meilleur usage du Fonds du patrimoine mondial, ceci devant être concrétisé par un plan d'action visant à l'amélioration de la situation au niveau de chaque Etat partie.

A cette occasion, ont été abordés les cinq thèmes majeurs objets des conclusions du rapport de synthèse régionale et pour lesquels des recommandations ont été émises :

1. Identification et inscription des biens
2. Plans intégrés de gestion et conservation
3. Facteurs affectant les biens, conservation préventive et suivi
4. Promotion de la Convention et des biens inscrits
5. Formation et coopération internationale

L'objectif de ces réunions visait à comprendre les problèmes de l'Etat partie au vu des conclusions du rapport régional et de l'analyse de son propre rapport. Elles ont permis de clarifier et de mieux comprendre les pratiques, notamment en termes de législation et, surtout, de conservation. Elles ont aussi permis des échanges d'une très grande franchise concernant les obligations des Etats parties vis-à-vis de la Convention.

De plus, des solutions ont commencé à être apportées aux problèmes les plus pressants ayant trait notamment aux listes indicatives et aux nouvelles inscriptions, à la législation, aux plans de gestion, aux pratiques de conservation et à la délimitation des biens.

4. RESULTATS DES REUNIONS NATIONALES

4.1. Identification et inscription des biens

Les trois pays visités n'ayant plus eu d'inscriptions depuis de nombreuses années, les mesures suivantes ont été prises :

Syrie	Algérie	Yémen
-assistance pour le dossier d'inscription du Crac des Chevaliers et de la Citadelle de Saladin	-assistance pour nouvelle liste indicative	-assistance pour nouvelle liste indicative

4.2. Plans intégrés de gestion et conservation

Des plans sont en préparation en Syrie et en Algérie. Une sensibilisation à la nécessité de leur mise en œuvre commence à produire ses effets.

La conservation intégrée est mieux comprise, mais n'est pas encore prise en compte. La conservation du patrimoine n'est toujours pas prioritaire.

Nécessité de réviser les politiques d'inventaire et de classement qui ne sont pas bien adaptées aux cas des villes historiques.

	Syrie	Algérie	Yémen
Plans de gestion	-En cours d'élaboration par des cadres nationaux (Crac des Chevaliers) -Ancienne ville d'Alep : prochaine approbation d'un plan général de protection et d'urbanisme élaboré avec l'aide du GTZ -Damas : Prise de conscience de la nécessité d'un tel plan -Demande pour une formation complémentaire pour les plans de gestion	-Tipasa : PPSMV existant et non appliqué, et un plan de gestion est en cours de préparation (projet pilote) -Casbah d'Alger : Plan Permanent de Sauvegarde et de mise en valeur, en phase finale d'approbation et de mise en œuvre	-Zabid : Un plan de protection et de mise valeur est en cours d'élaboration -Une formation est délivrée dans le cadre d'un programme hollandais (UCHP) dirigé par IHS Rotterdam

4.3. Facteurs affectant les biens, conservation préventive et suivi

Les biens de ces trois pays n'ayant pas de limites et zones tampons bien définies, les décisions suivantes ont été prises :

	Syrie	Algérie	Yémen
Limites et zones tampons	-Ancienne ville d'Alep : un nouveau plan comprenant les limites et zones tampons a été récemment adopté, -Des limites et zones tampons ont été discutées pour les anciennes villes de Damas et de Bosra et sont en cours d'étude au CPM	-Tipasa : Un Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur définit les limites et zones tampons et est en cours d'étude au CPM -Casbah d'Alger : Limites et zones tampons définies dans le cadre d'un PPSMV -Timgad : limites et zones tampons élargies en cours d'étude au CPM -Des discussions sont en cours pour Djémila et la kala'a des Béni Hammad	-Les limites et zones tampons de Zabid sont en cours d'élaboration -Les limites et zones tampons de Sana'a restent à définir dans le cadre d'un futur plan de sauvegarde et d'urbanisme.

4.4. Promotion de la Convention et des biens inscrits

Dans les trois pays visités, la Convention n'est pas réellement prise en compte et la promotion des biens du patrimoine mondial n'est pas faite.

4.5. Formation et coopération internationale

Des plans de formation ont été discutés en Syrie et en Algérie

	Syrie	Algérie	Yémen
■ Formation	-Plan biennal de formation esquissé et devant être rapidement finalisé	-Une série de demandes de formation ont été proposées au Centre, comprenant notamment des modules <i>in situ</i> à Alger et dans la vallée du Mzab	-Le programme de formation de l'UCHP (projet hollandais) tente de couvrir les besoins du GOPHCY, chargé des villes historiques.

5. COMMENTAIRES

Ces réunions ont eu pour effet d'amener les responsables des Etats visités à réévaluer leur position vis-à-vis de la Convention. Le plus souvent, ils attendaient que le Centre du patrimoine mondial ou divers acteurs bilatéraux ou multilatéraux, prennent des initiatives pour leur apporter l'aide nécessaire qu'ils ont du mal à définir et à synthétiser. C'est pourquoi, ces réunions nationales ont mis l'accent sur la définition précise des besoins et les modalités d'utilisation du Fonds du patrimoine mondial et de la coopération internationale.

5.1. Concernant les nouvelles inscriptions

L'accent a été mis sur la nécessité de veiller d'abord à la bonne préservation des sites déjà inscrits avant de projeter de nouvelles inscriptions.

5.2. Concernant les plans intégrés de gestion et conservation

Le plus difficile est de situer l'action et le rôle des organismes chargés de la préservation du patrimoine dans le cadre de l'intégration de leurs actions dans les politiques de développement, compte tenu du fait que la préservation du patrimoine n'est pas encore une priorité nationale.

Les sites et les monuments classés, qui sont tous considérés comme d'égale valeur patrimoniale, ne sont pas hiérarchisés par les législations et les pratiques de conservation. Cet aspect rend difficile toute décision, notamment pour donner la priorité aux sites classés sur la liste du PM. Enfin, les modalités de classement sont le plus souvent incompatibles avec la préservation des villes historiques vivantes.

Il est, en conséquence, indispensable de prendre en compte ce besoin de réévaluation des pratiques du classement en y introduisant une hiérarchisation permettant de le segmenter et de l'adapter au cas spécifique de chaque bien.

C'est pourquoi, nous recommandons aux Etats visités, en attendant de régler ce problème, de mettre en priorité l'accent et les moyens sur la préservation des sites du patrimoine mondial (projets pilotes). Ceci aurait pour effet de donner plus de moyens à ces biens (pour mémoire, l'Algérie a déjà donné l'autonomie administrative et financière à deux sites du patrimoine mondial avec, pour conséquence, une meilleure efficacité des actions et un rôle plus central à l'entité chargée de sa préservation).

5.3. Concernant les aspects de conservation, promotion et formation

Dans le cadre de ces réunions nationales, l'accent a été mis sur la fixation des limites et des zones tampons qu'il est essentiel de régler le plus rapidement possible. En effet, le rapport de synthèse régional a bien démontré l'importance de cet aspect qui, le plus souvent, règle environ 40 % des problèmes de conservation des biens.

Par ailleurs, il est devenu impératif de bien cerner les besoins en termes d'assistance et de formation, afin de pouvoir moduler l'utilisation des aides dans le cadre de plans d'action pluriannuels.

Dans cet esprit, il est nécessaire de formaliser, avec chacun des Etats, des modalités de dialogue permanent avec un point focal de liaison permanente avec le CPM.

6. BUDGET

ANNEE	ACTIVITE	BUDGET
2002	Intégration et mise à jour des information (délimitation, zone tampon, mécanismes de protection et de gestion, etc.) pour trois sites sélectionnés. Ces fonds seront complétés par les demandes d'assistance internationale (Chapitre III).	E.U. \$ 30.000
2003	Idem	E.U. \$ 30.000

7. CONCLUSION

Ces réunions nationales doivent être poursuivies et toucher tous les pays de la région arabe. Elles devront servir d'articulation au plan d'action régional en cours d'élaboration sur la base des mesures proposées en Annexe 1.

En parallèle, un certain nombre de mesures listées dans le catalogue présenté à l'Annexe 1, seront mises en œuvre selon leur caractère d'urgence et en fonction des recommandations faites dans le rapport régional de synthèse des rapports périodiques de la région arabe.

Parmi ces mesures, un séminaire régional de formation à la mise en œuvre de la Convention devrait avoir lieu en Jordanie en 2002. Il portera sur une étude de cas type d'un projet *in situ* et sera financé par des fonds extrabudgétaires.

Annexe 1

Catalogue des mesures prévues

1. ACTIONS GENERALES

COURT TERME – ACTIONS PRIORITAIRES	Source de Financement	MOYEN TERME	Source de Financement
- Organiser des réunions nationales sur les rapports périodiques en vue d'aborder tous les aspects de l'application de la Convention, ainsi que l'état de conservation des sites. Pays prioritaires : Algérie, Jamahiriya Arabe Libyenne, Jordanie, Syrie, Liban et Yémen.	- Demande d'assistance internationale	- Continuer l'examen des rapports périodiques et réviser avec chaque Etat partie les modalités pratiques en vue de porter des remèdes aux états de conservation	-
	-	- Installer des centres de formation ou renforcer ceux existants au niveau des sous-régions (Beyrouth, Tunis, Le Caire, Doha) et mise en place de formateurs itinérants	-
	-	- Proposer des projets visant une conservation assise sur le bénéfice du développement pour les villes et les sites archéologiques	-
	-	- Rechercher l'élargissement de l'assise de la coopération interarabe et internationale par la création de liens avec des organisations et des organismes de financement en vue de proposer et de financer des projets en commun (OICC, Banque islamique de développement, FADES, etc..)	-
	-	- Mener une action visant la création d'un fond arabe du Patrimoine.	-

2. COMMUNICATION ET INFORMATION SUR LA CONVENTION

COURT TERME – ACTIONS PRIORITAIRES	Source de Financement	MOYEN TERME	Source de Financement
- Visites : Arabie Saoudite et Qatar	-Programme ordinaire	- Séminaire d'information pour les Etats du Golfe	-
- Diffusion des textes relatifs à la Convention et à son application en arabe	-	- Séminaires sur l'authenticité et l'intégrité	-
- Réunions sous-régionales de formation et de sensibilisation à la Convention	- Fonds-en-dépôts italiens	- Réunions sous-régionales pour uniformiser les méthodes et les modalités d'inventaire	-

3. INVENTAIRES

COURT TERME – ACTIONS PRIORITAIRES	Source de Financement	MOYEN TERME	Source de Financement
- Aider le Yémen à élaborer et mettre en place un système d'inventaire	- Demande d'assistance internationale	- Réunions sous-régionales pour uniformiser les méthodes et les modalités d'inventaire	- Extrabudgétaire
- Réunions nationales de révision des méthodes d'inventaires en vue de leur mise en cohérence.	- Demande d'assistance internationale		

4. LISTES INDICATIVES ET INSCRIPTIONS

COURT TERME – ACTIONS PRIORITAIRES	Source de Financement	MOYEN TERME	Source de Financement
- Aider les Etats qui n'ont pas de listes indicatives à en soumettre – Algérie, Jamahiriya Arabe Libyenne, Jordanie, Yémen, Arabie Saoudite, Qatar, Bahreïn	- Demande d'assistance internationale	- réunions thématiques sur les catégories peu ou sous-représentées	- Stratégie globale
-	-	- réunions régionales ou sous-régionales sur listes	- Fonds-en-dépôt

		indicatives : assurer une meilleure représentativité des types de biens et leur valeur universelle exceptionnelle. Dresser une liste indicative par sous-région à cet effet	italiens
- Réviser et compléter les listes indicatives de la Mauritanie et de l'Egypte	- Demande d'assistance internationale	- Promouvoir et mettre en œuvre la mise à jour des dossiers d'inscription des biens d'avant 1993	- Suivi de rapport périodique
- Analyse des listes indicatives des Etats arabes par des universités reconnues - Prioritaires : Syrie, Egypte, Liban et Irak	-	- Promouvoir l'inscription de catégories de biens sous-représentées (naturels et culturels)	- Stratégie globale
- Assister et former les Etats en vue de soumettre de nouvelles inscriptions	- Fonds-en-dépôt italiens	- Aider les Etats à faire inscrire des sites représentatifs du patrimoine arabo-musulman	- Stratégie globale

5. **LEGISLATIONS**

COURT TERME – ACTIONS PRIORITAIRES	Source de Financement	MOYEN TERME	Source de Financement
- Mandater des organes universitaires pour mener à bien l'inventaire et la révision du cadre législatif existant dans chaque sous-région – Tripoli (Jamahiriya Arabe Libyenne) et Tunis	-	- Provoquer une réunion sous-régionale pour étudier les résultats des études sur les législations et dessiner les contours de nouvelles législations mieux adaptées	-

6. **GESTION**

COURT TERME – ACTIONS PRIORITAIRES	Source de Financement	MOYEN TERME	Source de Financement
- Réunions sur les Plans de gestion comme cadres de cohérence pour les actions (juridiques, institutionnelles, opérationnelles, financières, etc.)	-	- Promouvoir la conservation intégrée : organiser un séminaire régional «LE PATRIMOINE, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT» et préparer une charte régionale	-
- Formation aux plans de gestion en Italie ou en France	- Fonds-en-dépôt italiens ou	- Réorienter les recherches vers la conservation et la restauration du patrimoine	-

	français		
-	-	- Favoriser l'élargissement du cadre de gestion des sites en formant les gestionnaires à la prise en compte de la dimension socio-économique et à la coordination des actions de développement durable, liées au site.	-
-	-	- Favoriser l'archivage des données pour une meilleure exploitation	-

7. CONSERVATION

COURT TERME – ACTIONS PRIORITAIRES	Source de Financement	MOYEN TERME	Source de Financement
- Réviser les limites des biens avec les Etats parties, notamment lors de la revue des Rapports périodiques	- Suivi du rapport périodique	- Organiser des cycles de formation sur le suivi et les indicateurs clés	-
- Evaluer d'urgence l'état de conservation des biens en "danger potentiel" et proposer des méthodes et plans d'action Prioritaires : Bat-Al Khutm Al Ayn (Oman), Tyr, Anjar (Liban), Sana'a (Yémen), Pétra (Jordanie), Abou Mena (Egypte), Alep (Syrie), Tadrart Acacus (Jamahiriya Arabe Libyenne), Kalaa des Béni Hammad, Tipasa, Casbah d'Alger (Algérie), Hatra (Irak) et les 4 villes mauritaniennes. Autres biens inscrits sur liste en danger : Fort de Bahla, Zabid et Parc national de l'Ichkeul	- Suivi du rapport périodique	- Aider et encourager les sites à installer des équipements et des méthodes modernes de suivi.	-

**EXERCICE DE RAPPORT PERIODIQUE POUR LES ETATS PARTIES
ET LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL DE LA REGION ASIE-PACIFIQUE**

1. INTRODUCTION

Suite au plan d'action approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa vingt-quatrième session à Cairns (Australie) en décembre 2000, 26 Etats parties d'Asie et 7 du Pacifique ont commencé à préparer leur rapport périodique national en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les organes consultatifs. 16 Etats parties de la région Asie-Pacifique avec 55 biens culturels et 33 biens naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant ou en 1994, ont entamé la compilation du rapport sur l'état de conservation pour la Section II du rapport périodique.

**2. PRINCIPALES ACTIVITES MENEES EN 2001 POUR L'EXERCICE DE
RAPPORT PERIODIQUE**

Des discussions et des consultations se sont tenues entre les Etats parties de la région Asie-Pacifique, l'UNESCO, le Centre du patrimoine mondial, les organes consultatifs et autres autorités compétentes en ce qui concerne l'exercice de rapport périodique régional. Sur les 32 Etats parties, 21 ont nommé un coordonnateur national pour tous les biens culturels du patrimoine mondial, et un deuxième coordonnateur pour tous les biens naturels et mixtes de manière à faciliter le processus de collecte, d'harmonisation et d'analyse des données nécessaires à la préparation du rapport périodique.

2.1 Mise au point d'un questionnaire sur le rapport périodique

Pour faciliter la tâche des Etats parties, un *Questionnaire* révisé a été mis au point d'après le *Format* et les *Notes explicatives* sur les rapports périodiques adoptés par le Comité du patrimoine mondial. De nombreuses consultations se sont tenues avec les Délégués des Etats parties, les organes consultatifs (ICOMOS, UICN et ICCROM), le personnel du Centre, ainsi que les représentants des autres institutions qui travaillent dans le domaine de la conservation du patrimoine. Ce *Questionnaire* aidera les Etats parties à compiler les informations requises dans un format unifié pour permettre au Centre de synthétiser le rapport régional.

2.2. Patrimoine culturel

2.2.1 Consultations aux niveaux régional, sous-régional et national

Un *Atelier sous-régional en Asie du Sud-Est sur la soumission de rapports périodiques concernant les biens culturels du patrimoine mondial* a été organisé par les Gouvernements de l'Indonésie et des Philippines, en coopération avec l'UNESCO, à Tana Toradja, en Indonésie (24 - 28 avril 2001). Les représentants de 10 Etats parties de la région Asie-Pacifique ont demandé que la date limite de soumission du rapport périodique national soit repoussée à juin 2003 au lieu de décembre 2002, compte tenu des modifications apportées au calendrier de travail du Comité du patrimoine mondial.

La Commission nationale coréenne pour l'UNESCO, l'Administration coréenne des biens culturels et le Centre du patrimoine mondial ont organisé un *“Atelier régional de l'UNESCO pour la préparation de rapports sur l'état de conservation des sites culturels du patrimoine mondial en Asie”* à Gyeongju, en République de Corée (11 - 13 juillet 2001). Les 35 participants parmi lesquels figuraient les représentants et les gestionnaires de site de 14 Etats parties asiatiques ayant des biens culturels inscrits au patrimoine mondial, des experts internationaux représentant l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UNESCO, ont discuté de l'exercice de rapport périodique pour la conservation à long terme et la gestion prévisionnelle, les enjeux communs et les bons instruments de suivi des biens culturels du patrimoine mondial en Asie. Les participants, dans un grand esprit de solidarité, ont conclu que la coopération régionale était primordiale pour relever les défis de la conservation du patrimoine mondial en Asie.

Un Atelier national interministériel sur les biens culturels indiens du patrimoine mondial tenu à New Delhi (18 - 19 juillet 2001) et organisé par le Ministère de la Culture et du Tourisme et l'Archaeological Survey of India, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, a discuté de l'exercice de rapport périodique et des stratégies favorisant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

2.2.2. Collation des informations disponibles, analyse des données et évaluation géographique des dossiers de candidature

Le Centre a produit un CD-Rom contenant les informations de base disponibles à ce jour sur chaque Etat partie et chaque bien du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique. L'évaluation géographique de la documentation sur les propositions d'inscription, les rapports d'évaluation des sites rédigés par les organes consultatifs, les rapports sur l'état de conservation, l'étude théorique des instruments juridiques et de la réglementation sur la protection du patrimoine en Asie-Pacifique et l'assistance internationale octroyée au titre du Fonds du patrimoine mondial y sont exposés pour permettre à chaque Etat partie et gestionnaire de site de commencer à préparer le rapport périodique. Les coordonnateurs nationaux de la région Asie-Pacifique dont les biens culturels inscrits au patrimoine mondial seront passés en revue en juin 2003, ont reçu ce CD-Rom, accompagné du *Questionnaire* et de tous les renseignements pratiques, durant l'*Atelier régional sur l'exercice de rapport périodique pour le patrimoine culturel* (Gyeongju, République de Corée).

2.2.3. Sources extrabudgétaires pour seconder les Etats parties asiatiques ayant un grand nombre de biens culturels du patrimoine mondial à évaluer- Fonds-en-dépôt japonais

Le Centre a constaté que les informations concernant les limites, les coordonnées et le plan des sites du patrimoine mondial sont insuffisantes dans de nombreux dossiers de candidature soumis avant 1996. Une proposition de projet préparée par le Centre a été financée par le Gouvernement nippon pour un montant de 334.800 dollars EU au titre du programme de fonds-en-dépôt UNESCO-Japon pour aider les Etats parties asiatiques ayant un grand nombre de biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant ou en 1994 à préparer les données nécessaires à la rédaction des rapports individuels sur l'état de conservation pour le rapport périodique. Grâce à ce projet, l'utilisation adaptée d'instruments performants, tel que le Système d'information géographique (SIG), sera introduite pour aider les Etats parties à préparer les informations cartographiques et les lignes de démarcation des sites, développer les capacités nationales et locales de suivi systématique et de gestion des biens culturels en Chine, Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam.

2.3. Patrimoine naturel et mixte

2.3.1. Consultation à l'échelon régional et transmission des informations existantes aux Etats parties

S'agissant du patrimoine naturel et mixte, les données recueillies à l'exemple de celles qui sont consignées dans les fiches de renseignements du World Conservation Monitoring Centre (WCMC) et tous les documents de référence disponibles au Centre pour la préparation des Sections I et II du rapport périodique, ont été analysés et compilés dans un CD-Rom. Ce CD-Rom sera distribué aux coordonnateurs nationaux avant la fin de novembre 2001 pour que chaque Etat partie puisse commencer à préparer son rapport périodique provisoire avant l'Atelier régional consacré à l'exercice de rapport périodique sur les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

2.3.2. Atelier régional sur l'exercice de rapport périodique en Australie

Le Gouvernement australien a offert d'accueillir, de cofinancer et de co-organiser en mars 2002 un Atelier régional de l'UNESCO sur l'exercice de rapport périodique pour les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial sur le site classé de la Région des montagnes Bleues. Il sera demandé aux participants de soumettre un rapport périodique provisoire sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, ainsi qu'un rapport sur l'état de conservation des biens naturels et mixtes de leur pays.

2.3.3. Sources extrabudgétaires pour seconder les Etats parties de la région Asie-Pacifique ayant des biens naturels du patrimoine mondial à passer en revue - Projet UNF

En ce qui concerne le patrimoine naturel de la région Asie-Pacifique, des liens étroits sont maintenus entre l'exercice de rapport périodique et le projet global du Centre/UICN intitulé "*Mise en valeur de notre patrimoine : Vers la réussite du suivi et de la gestion des sites du patrimoine mondial naturel*", financé par la Fondation des Nations Unies. La mise en œuvre de ce projet quadriennal de 2 millions de dollars EU a commencé en 2001. Le projet vise à améliorer la gestion d'un nombre déterminé de sites du patrimoine mondial afin de mettre au point de meilleurs systèmes de suivi et de rapport. Il compte trois sites du patrimoine naturel en Asie du Sud : le Parc national de Royal Chitwan (Népal), le Parc national de Keoladeo (Inde) et le Parc national de Kaziranga (Inde). Il donnera aussi la possibilité aux gestionnaires de site et aux experts des Etats parties de la région Asie-Pacifique qui participent à l'exercice de rapport périodique de mieux connaître les méthodologies et les techniques de suivi. En particulier, l'expérience et les informations des sites du projet pour identifier les valeurs de patrimoine mondial et les relier grâce à un choix de paramètres et d'indicateurs à l'évaluation, au suivi et aux régimes de rapport périodique qui font partie de la gestion de site, seront portées à l'attention de toutes les personnes qui participent à l'exercice de rapport périodique. Le projet donnera lieu à des exposés sur les méthodes de suivi, des manuels de référence et des protocoles, avec les expériences de leurs applications sur les sites naturels/mixtes du patrimoine mondial et des autres aires protégées. Ces textes pourraient servir de documents de travail dans les ateliers et les réunions devant être organisés dans le cadre de l'exercice de rapport périodique. Une mise à jour des conclusions du projet sera soumise aux représentants des Etats parties qui participeront à l'Atelier régional sur les rapports périodiques prévu en Australie en mars 2002.

Répartition des Etats parties et des biens culturels, naturels et mixtes de la région Asie-Pacifique

Etats parties sous-régionaux de la région Asie-Pacifique pour la culture	Nombre d'Etats parties	Nombre de biens naturels ou mixtes inscrits jusqu'à fin 1994	Nombre de biens culturels inscrits jusqu'à fin 1994
Asie centrale	7		
➤ Afghanistan		0	0
➤ Iran		0	3
➤ Kazakstan		0	0
➤ Kirghizistan		0	0
➤ Tadjikistan		0	0
➤ Turkménistan		0	0
➤ Ouzbékistan		0	2
Asie du Nord-Est	5		
➤ RDP de Corée		0	0
➤ Japon		2 (2N)	3
➤ Mongolie		0	0
➤ RP de Chine		5 (3N + 2M)	9
➤ Rép. de Corée		0	0
Pacifique	7		
➤ Australie		11 (7N + 4M)	0
➤ Fidji		0	0
➤ Kiribati		0	0
➤ Nouvelle-Zélande		2 (1N + 1M)	0
➤ Niue			
➤ Papouasie-Nouvelle-Guinée		0	0
➤ Iles Salomon		0	0
Asie du Sud-Est	8		
➤ Cambodge		0	1
➤ Indonésie		2 (2N)	2
➤ Laos		0	0
➤ Malaisie		0	0
➤ Myanmar		0	0
➤ Philippines		1 (1N)	1
➤ Thaïlande		1 (1N)	3
➤ Viet Nam		1 (1N)	1
Asie du Sud	6		
➤ Bangladesh		0	2
➤ Inde		5 (5N)	16
➤ Maldives		0	0
➤ Népal		2 (2N)	1
➤ Pakistan		0	5
➤ Sri Lanka		1 (1N)	6
5 Sous-régions	33	33	55

3. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA PREPARATION DE L'EXERCICE DE RAPPORT PERIODIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL DE L'ASIE-PACIFIQUE & PROJET DE BUDGET POUR 2002-2003

Objectifs / Actions tels qu'approuvés à la 24 ^{ème} session du Comité du patrimoine mondial	Juil- Déc 1999	Jan - Juin 2000	Juil - Déc 2000	Jan - Juin 2001	Juil - Déc 2001	Jan - Juin 2002	Juil - Déc 2002	Jan - Juin 2003	Juil - Déc 2003	Budget utilisé en 1999 – 2001 et budget PROPOSE pour l'exercice de rapport périodique 2002 - 2003
I. Informer les Etats parties de la procédure de rapport périodique, article 29 de la Convention, paragraphe 69 des Orientations										
Action I.1 Réunion d'information au Siège de l'UNESCO										2000-2001 Budget Rapports périodiques pour consultation
Action I.2 Envoi d'une lettre circulaire aux autorités & gestionnaires des sites concernés										
Action I.3 Transmettre aux autorités & gestionnaires de sites concernés le "résumé des fiches par pays & site" collationné d'après les informations du CPM.										
II. Collation, analyse préliminaire & harmonisation des informations existantes pour la préparation des Sections I & II du rapport périodique sur le <u>patrimoine culturel de l'Asie-Pacifique</u>										
Action II.1 Commencer à recueillir les informations manquantes au CPM										2000 – 2001 Budget Rapports périodiques pour les coûts des missions & réunions de l'UNESCO ; CD-Rom des profils par pays & site, législation, etc.
Action II.2 Demander à tous les Etats parties de l'Asie-Pacifique de communiquer leurs informations sous un format unifié										
Action II.3 Fournir une assistance financière et technique aux Etats parties pour préparer les informations cartographiques, les traductions et autres informations										
Action II.4 Discussion du processus de rapport périodique et des rapports sur l'état de conservation des biens <u>indiens</u> (Hampi, octobre 2000)										2001 Assistance internationale
Action II.5 Discussion du processus de rapport périodique pour la <u>Chine</u> (Beijing, octobre 2000)										
Action II.6 Discussion du processus de rapport périodique avec quatre Etats parties d'Asie centrale										
Action II.7 Discussion du processus de rapport périodique avec les Etats parties du <u>Sud-Est asiatique & Pacifique</u> (Toradja, avril 2001)										Fonds-en-dépôt japonais 2001-2002 (E.U. \$ 334.800) au titre de l'assistance financière et technique aux Etats parties pour améliorer la gestion des biens grâce au renforcement des mécanismes de suivi des sites (Chine, Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Viet Nam), missions d'experts dans les Etats parties, consultation du CPM pour assurer la liaison avec les Etats parties
Action II.8 Discussion du processus de rapport périodique lors d'une Réunion régionale de l'UNESCO pour la préparation du rapport périodique sur le patrimoine mondial culturel en Asie (Gyeongju, République de Corée, juillet 2001)										
Action II.9 Discussion du processus de rapport périodique à l'échelon national lors d'une réunion interministérielle <u>indienne</u> (New Delhi, juillet 2001)										
Action II.10 Préparation du projet de rapport périodique en <u>Inde</u> (Bhopal, janvier 2002)										2002 Assistance internationale
Action II.11 Discussion du processus de rapport périodique à l'échelon national lors d'une réunion des gestionnaires de site <u>iraniens</u> (Persépolis, Ispahan, Tchoga Zanbil, mars 2002)										
Action II.12 Préparation du projet de rapport périodique en <u>Chine</u> (Dazu, mars 2002)										

Objectifs / Actions tels qu'approuvés à la 24 ^{ème} session du Comité du patrimoine mondial	Juil- Déc 1999	Jan - Juin 2000	Juil - Déc 2000	Jan - Juin 2001	Juil - Déc 2001	Jan - Juin 2002	Juil - Déc 2002	Jan - Juin 2003	Juil - Déc 2003	Budget utilisé en 1999 – 2001 et budget PROPOSE pour l'exercice de rapport périodique 2002 - 2003
Action II.13 Préparation du projet de rapport périodique au <u>Pakistan</u> (Moenjodaro, avril 2002)										consultations du CPM
Action II.14 Préparation du projet de rapport périodique au <u>Sri Lanka</u> (Sigiriya, Galle, avril 2002)										
Action II.15 Préparation du projet de rapport périodique au <u>Népal</u> (Kathmandu, avril 2002)										
Action II.16 Préparation du projet de rapport périodique en <u>Ouzbékistan</u> (Bukhara, mai 2002)										
III. Analyse approfondie, harmonisation des rapports périodiques par les Etats parties à l'aide des informations recueillies lors des ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux										
Action III.1 Identification par les Etats parties, les gestionnaires de site, les organes consultatifs et l'UNESCO des changements intervenus dans les biens du patrimoine mondial, les bons instruments pour surveiller l'état de conservation des biens, définir clairement leurs limites et les dispositions légales pour assurer leur protection										Budget Rapports périodiques 2002 (E.U.\$ 20.000) pour assistance financière et technique aux Etats parties
Action III.2 Transmission des rapports périodiques sous forme numérique avec les informations cartographiques par les Etats parties au CPM.										Budget Rapports périodiques 2002 (E.U.\$ 20.000) pour les consultations du CPM, le traitement des données, la liaison avec les Etats parties
Action III.3 Information, harmonisation et synthèse par le CPM										
Action III.4 Mise à jour du site Intranet du patrimoine culturel asiatique en intégrant les données synthétisées										
Action III.5 Analyser et harmoniser les rapports, conclusions et recommandations soumis par les Etats parties, les organes consultatifs et l'UNESCO à la suite des ateliers sous-régionaux et nationaux, des consultations et des rapports nationaux.										Budget Rapports périodiques 2002 (E.U.\$ 7.500) pour mise à jour du site Web avec les profils par pays & site.
IV. Préparation du rapport régional de synthèse, examen du rapport, de ses conclusions et recommandations par le Comité du patrimoine mondial à sa 27 ^{ème} session (juin 2003), et diffusion du rapport final aux Etats parties pour actions de suivi										
Action IV.1 Publication du projet définitif de rapport régional de synthèse, avec ses conclusions et recommandations et distribution aux Etats parties et aux gestionnaires de site pour commentaires finaux.										Budget Rapports périodiques 2003 (E.U.\$ 20.000) pour consultation en liaison avec les Etats parties, rédaction finale, mise en page, publication et organisation de la présentation du rapport périodique au Comité du patrimoine mondial
Action IV. 2 Finalisation et rédaction du rapport régional final en intégrant toutes les contributions des Etats parties										
Action IV.3 Examen par le Comité du patrimoine mondial du rapport de synthèse de la région Asie-Pacifique										Budget Rapports périodiques 2003 (E.U.\$ 5.000) pour financer les frais de voyage de 2 représentants asiatiques chargés de présenter le rapport au Comité du patrimoine mondial
Action IV.4 Distribution officielle du rapport de synthèse de la région Asie-Pacifique (regroupant le patrimoine culturel, naturel et mixte)										Budget Rapports périodiques 2003 (E.U.\$ 10.000) pour publication & distribution

Objectifs / Actions tels qu'approuvés à la 24 ^{ème} session du Comité du patrimoine mondial	Juil- Déc 1999	Jan - Juin 2000	Juil - Déc 2000	Jan - Juin 2001	Juil - Déc 2001	Jan - Juin 2002	Juil - Déc 2002	Jan - Juin 2003	Juil - Déc 2003	Budget utilisé en 1999 – 2001 et budget PROPOSE pour l'exercice de rapport périodique 2002 - 2003
Budget total Rapports périodiques 2002 – 2003 nécessaire pour finir le travail sur le <u>patrimoine culturel</u> de l'Asie-Pacifique : Budget Rapports périodiques 2002 = E.U.\$ 80.000 Budget Rapports périodiques 2003 = E.U.\$ 35.000										

4. **Rapport d'avancement sur la préparation de l'exercice de rapport périodique régional pour les biens du patrimoine naturel & mixte de l'Asie-Pacifique et projet de budget pour 2002-2003**

Objectifs / Actions tels qu'approuvés à la 24 ^{ème} session du Comité du patrimoine mondial	Juil – Déc 1999	Jan – Juin 2000	Juil – Déc 2000	Jan – Juin 2001	Juil – Déc 2001	Jan – Juin 2002	Juil – Déc 2002	Jan – Juin 2003	Juil – Déc 2003	Budget utilisé en 1999 – 2001 et budget PROPOSE pour les Rapports périodiques 2002 - 2003
I. Informer les Etats parties de la procédure de rapport périodique, article 29 de la Convention, paragraphe 69 des Orientations										
Action I.1 Réunion d'information au Siège de l'UNESCO										2000-2001 Budget Rapports périodiques pour consultation et production du CD-Rom.
Action I.2 Envoi d'une lettre circulaire aux autorités & gestionnaires de sites concernés										
Action I.3 Transmettre aux autorités & gestionnaires de sites concernés les fiches de données des site constituées d'après les informations disponibles au CPM et au WCMC.										
Action I.4 Amélioration des systèmes de suivi et de rapport en liaison avec le projet d'ensemble quadriennal CPM/UICN « vers la réussite du suivi et de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial » (projet UNF)										Prestations de services des Etats parties
II. Collation, analyse préliminaire et harmonisation des informations existantes pour la préparation des Sections I & II du rapport périodique sur le patrimoine naturel et mixte de l'Asie-Pacifique										
Action II.1 Aider les Etats parties à préparer le rapport périodique à l'aide du Questionnaire mis au point par le CPM										2000 – 2001 Budget Rapports périodiques pour les coûts des missions de suivi de l'UNESCO
Action II.2 Identifier les informations manquantes et demander à tous les Etats parties d'apporter le complément d'information indispensable à la préparation du rapport périodique										
Action II.3 Conjointement avec la procédure de suivi de l'ACUICN testée sur les sites australiens, le projet UNF, les instruments d'évaluation de l'UICN/CMAP pour une bonne gestion et les autres méthodologies appropriées demandent de préparer des documents de travail spécifiques pour animer le débat à l'atelier régional										Budget Rapports périodiques 2002 (E.U.\$ 5.000)
Action II.4 Discussion du processus de rapport périodique et des projets de rapport national lors d'un atelier régional de l'UNESCO sur les biens naturels & mixtes du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique (Australie, mars 2002)										Budget Rapports périodiques 2002 (E.U.\$ 25.000) pour payer les représentants des Etats parties PMA/PMI, la participation des organes consultatifs et le personnel du CPM à l'Atelier régional ;
Action II.5 Préparation du projet de rapport périodique sur les biens naturels & mixtes en Chine (Dazu, mars 2002)										

Objectifs / Actions tels qu'approuvés à la 24^{ème} session du Comité du patrimoine mondial	Juil – Déc 1999	Jan – Juin 2000	Juil – Déc 2000	Jan – Juin 2001	Juil – Déc 2001	Jan – Juin 2002	Juil – Déc 2002	Jan – Juin 2003	Juil – Déc 2003	Budget utilisé en 1999 – 2001 et budget PROPOSE pour les Rapports périodiques 2002 - 2003
Action II.6 Réunion technique de suivi en novembre/décembre 2002 pour discuter des projets de rapport national préparés conformément au format et au calendrier convenus au cours de l'Atelier régional en Australie en mars 2002 et établir un plan de synthèse régionale et sa présentation par les Etats parties à la session du Comité en juin 2003.										2002 Assistance internationale Budget Rapports périodiques 2002 (E.U.\$ 8.000) pour fournir l'assistance aux pays en développement.

III. Analyse approfondie, harmonisation des rapports périodiques par les Etats parties à l'aide des informations recueillies lors des ateliers régionaux et nationaux										
Action III.1 Identification par les Etats parties, les gestionnaires de site, les organes consultatifs et l'UNESCO des changements intervenus dans les biens du patrimoine mondial, les instruments efficaces pour surveiller l'état de conservation des biens										Budget Rapports périodiques 2002 (E.U.\$ 12.000) pour les consultations du CPM concernant le traitement des données, la liaison avec les Etats parties
Action III.2 Transmission du rapport périodique national sous forme numérique avec les informations cartographiques par les Etats parties au CPM.										
Action III.3 Information, harmonisation et synthèse par le CPM										
Action III.4 Analyser et harmoniser les rapports, les conclusions et recommandations soumis par les Etats parties, les organes consultatifs, et l'UNESCO suite aux ateliers nationaux et régionaux, aux consultations sur les rapports nationaux.										
IV. Préparation du rapport régional de synthèse, examen du rapport, de ses conclusions et recommandations par le Comité du patrimoine mondial à sa 27 ^{eme} session (juin 2003), et diffusion du rapport final aux Etats parties pour actions de suivi (regroupant le patrimoine culturel, naturel et mixte)										
Action IV.1 Publication et distribution du projet définitif de rapport régional de synthèse, avec ses conclusions et recommandations aux Etats parties et aux gestionnaires de site pour commentaires finaux.										Budget Rapports périodiques 2003 (E.U.\$ 5.000) pour consultation pour assurer la liaison avec les Etats parties, la rédaction finale, la mise en page, la publication et l'organisation de la présentation du rapport périodique au Comité du patrimoine mondial
Action IV. 2 Finalisation et rédaction du rapport régional final en intégrant toutes les contributions des Etats parties										
Action IV.3 Examen par le Comité du patrimoine mondial du rapport de synthèse pour l'Asie-Pacifique										Budget Rapports périodiques 2003 (E.U.\$ 5.000) pour soutenir les représentants des Etats parties
Action IV.4 Distribution officielle du rapport de synthèse pour l'Asie et Pacifique										Budget Rapports périodiques 2003 (E.U.\$ 10.000) pour publication & distribution
Budget total Rapports périodiques 2002 – 2003 nécessaire pour finir le travail sur le patrimoine naturel & mixte de la région Asie-Pacifique										
Budget Rapports périodiques 2002 = E.U.\$ 50.000 Budget Rapports périodiques 2003 = E.U.\$ 20.000										

EXERCICE DE RAPPORT PERIODIQUE POUR LES ETATS PARTIES ET LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

1. APPROCHE

Les rapports périodiques de la région Amérique latine et Caraïbes seront examinés lors de la session du Comité du patrimoine mondial de 2004.

Pour assurer un véritable processus régional et participatif, les rapports périodiques seront coordonnés par le Conseiller du patrimoine mondial pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui est basé au Bureau UNESCO de Montevideo, en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les organes consultatifs.

Pour lancer le processus régional de rapport périodique, le personnel du Centre du patrimoine mondial a assisté à une réunion des Délégués permanents d'Amérique latine et des Caraïbes en juin 2000 pour discuter de l'approche à adopter dans l'élaboration d'un plan de travail pour la soumission de rapport périodique dans la région.

Suite à cette consultation, des activités seront organisées à cet effet pour les trois sous-régions suivantes :

Sous-région	Nombre d'Etats parties	Nombre de biens inscrits jusqu'à la fin de 1995			
		Total	(Cult.	Mixtes	Nat.)
Amérique du Sud	Argentine	2 (3) [#]	0 (1) [#]	0	2
	Bolivie	3	3	0	0
	Brésil	7 (8) [#]	6 (7) [#]	0	1
	Chili	1	1	0	0
	Colombie	5	4	0	1
	Equateur	3	1	0	2
	Paraguay	1	1	0	0
	Pérou	9	5	2	2
	Uruguay	1	1	0	0
	Venezuela	2	1	0	1
	Total 10	35	24	2	9
Caraïbes	Antigua & Barbuda	0	0	0	0
	Belize	0	0	0	0
	Cuba	2	2	0	0
	Dominique	0	0	0	0
	Rép.dominicaine	1	1	0	0
	Grenade	0	0	0	0
	Guyana	0	0	0	0
	Haïti	1	1	0	0
	Jamaïque	0	0	0	0
	Saint-Kitts-et-Nevis	0	0	0	0
	Sainte-Lucie	0	0	0	0
	Suriname	0	0	0	0
	Total 12	4	4	0	0

[#] Un site transfrontalier partagé entre l'Argentine et le Brésil

Sous-région	Nombre d'Etats parties	Nombre de biens inscrits jusqu'à la fin de 1995			
		Total	(Cult.)	Mixtes	Nat.)
Amérique centrale et Mexique	Costa Rica	0 (1)*	0	0	0 (1)*
	El Salvador	1	1	0	0
	Guatemala	3	2	1	0
	Honduras	2	1	0	1
	Mexique	14	12	0	2
	Nicaragua	0	0	0	0
	Panama	2 (3)*	1	0	1 (2)*
	Total 7	23	17	1	5
Total Amérique latine et Caraïbes	29	62	45	3	14

* Un site transfrontalier partagé entre Costa Rica et Panama

2. PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail soumis au Comité du patrimoine mondial à sa session de décembre 2000 a été mis à jour comme suit :

Phase 1 Préparation de l'exercice de rapport périodique (2000– 2001)

Le Centre du patrimoine mondial a préparé des documents sur l'état de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial pour chacune des trois sous-régions précitées, ainsi qu'une base de données contenant des informations pertinentes sur l'historique de l'inscription et l'examen de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.

Le Centre procède à l'installation d'un système d'information via Internet, qui transmettra aux Etats parties les données élémentaires sur l'application de la Convention dans la région, les sites du patrimoine mondial et les progrès de l'exercice de rapport périodique, tout en facilitant la communication avec les sous-régions. Ces informations élémentaires seront aussi disponibles sur papier et/ou CD-ROM.

Il a été demandé aux Etats parties et aux organes consultatifs de désigner des points focaux pour les activités relatives au rapport périodique dans les domaines du patrimoine culturel et naturel. Ces points focaux sont censés participer à l'ensemble de l'exercice de rapport périodique.

Les questionnaires que le Centre du patrimoine mondial a mis au point pour aider les Etats parties à préparer le rapport périodique seront traduits en espagnol.

Phase 2 Réunions sous-régionales d'information (première moitié de 2002)

Deux réunions sous-régionales d'information (Amérique du Sud, Montevideo, Uruguay, mars 2002, et Amérique centrale/Mexique, Mexique, mai 2002) se tiendront en présence des points focaux des Etats parties, des organes consultatifs et d'experts de la région.

Les Etats parties des Caraïbes ont été informés des rapports périodiques par l'intermédiaire du Cours régional de formation sur l'application de la Convention du patrimoine mondial (septembre-octobre 2001). Etant donné le nombre limité de sites du patrimoine mondial dans ce secteur, à l'exception de Cuba, l'accent sera mis sur les

dispositions générales de la Convention et la capacité de préserver et de gérer les sites du patrimoine culturel et naturel (Section I du rapport périodique). Une analyse du cadre légal et institutionnel sera entreprise à cet effet. Des renseignements et des conseils supplémentaires seront communiqués par écrit et lors des missions effectuées durant la Phase 3.

Phase 3 Préparation des rapports nationaux (seconde moitié de 2002 – premier trimestre de 2003)

Suite aux réunions sous-régionales d'information, les Etats parties prépareront leur rapport national. Les points focaux des Etats parties sont censés suivre ce processus et maintenir le contact avec l'UNESCO quant à l'avancement du rapport et aux demandes de conseil ou d'assistance. L'assistance sera fournie à la demande de l'Etat partie concerné.

Phase 4 Réunions sous-régionales d'évaluation (seconde moitié de 2003)

Trois réunions sous-régionales seront organisées dans la seconde moitié de 2003 pour passer en revue les rapports nationaux de la sous-région et tirer les conclusions préliminaires et les recommandations pour compléter la réunion régionale d'évaluation.

Phase 5 Réunion régionale d'évaluation et préparation du rapport régional sur l'état du patrimoine mondial (fin 2003)

Une réunion régionale d'évaluation sera tenue et formulera des conclusions et des recommandations qui seront présentées au Comité du patrimoine mondial à sa session de juin 2004.

3. BUDGET

Les activités nécessitent le budget suivant :

Année	Activité	Budget
2002	Préparation et diffusion des informations élémentaires	E.U.\$ 5.000
2002	Réunion d'information Amérique du Sud	des années précédentes
2002	Réunion d'information Amérique centrale et Mexique	E.U.\$ 30.000
2002	Assistance aux Etats parties sur demande	E.U.\$ 32.500
2002	Etude du cadre législatif et institutionnel aux Caraïbes	E.U.\$ 7.500
2002	Divers	E.U.\$ 5.000
2002	Total	E.U.\$ 80.000

Année	Activité	Budget
2003	Trois réunions sous-régionales d'évaluation	E.U.\$ 65.000
2003	Préparation du rapport régional sur l'état des sites du patrimoine mondial	E.U.\$ 65.000
2003	Total	E.U.\$ 130.000

**EXERCICE DE RAPPORT PERIODIQUE POUR LES ETATS PARTIES
ET LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL
D'EUROPE ET D'AMERIQUE DU NORD**

1. APPROCHE

La région Europe et Amérique du Nord comprend un grand nombre d'Etats parties (48) et de biens du patrimoine mondial (352 en 2001), dont la plupart figureront dans les rapports périodiques de la région qu'il est prévu d'étudier aux sessions du Comité du patrimoine mondial de 2005 et 2006.

Conseil de l'Europe

Pour mieux coordonner l'exercice de rapport périodique régional, le personnel du Centre du patrimoine mondial a organisé une réunion avec les membres de la Commission du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe pour discuter d'une approche commune qui pourrait être adoptée au début de l'exercice de soumission de rapport pour la région. La réunion a eu lieu le 19 octobre 2001 au Siège de l'UNESCO. Les participants ont convenu qu'il serait très judicieux de travailler en concertation, en particulier pour la Section I du format de rapport périodique.

Les participants ont été informés qu'en 1996, le Conseil de l'Europe avait publié le premier Rapport sur les politiques du patrimoine culturel en Europe recouvrant 27 pays. C'est la première publication en Europe à avoir donné une vue d'ensemble des politiques poursuivies par les Etats membres du Conseil de l'Europe en vertu des principes garantis par la Convention sur la protection du patrimoine architectural européen (Grenade, 3 octobre 1985). Réunis à Helsinki en mai 1996, les Ministres chargés du patrimoine culturel ont invité le Conseil de l'Europe à étudier la faisabilité d'un système d'information permanente (Réseau de veille du patrimoine européen) en se basant sur ce rapport. En 1997, le réseau HEREIN a été créé sous les auspices du Conseil de l'Europe, avec le concours d'un premier groupe de six pays (Espagne, France, Hongrie, Irlande, Norvège, Royaume-Uni) et l'aide financière de la Commission européenne. Il s'est ouvert en 1999, avec le site Web www.european-heritage.net qui donne libre accès aux services en ligne suivants :

- Une banque de données comparatives sur les politiques européennes du patrimoine culturel (Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).
- Un thésaurus trilingue (anglais, français, espagnol) sur les politiques du patrimoine culturel en Europe.
- Un accès aux ressources d'Internet sur le patrimoine culturel pour les pays du réseau.

Grâce à la mise à jour régulière des informations par les coordonnateurs nationaux, HEREIN est un outil qui permet de faire une analyse comparative des politiques nationales du patrimoine et des futures tendances ; il facilite la mise en œuvre des conventions internationales concernant le patrimoine. (voir ANNEXES II et III).

Il est prévu d'étendre le réseau à 30 pays d'ici la fin de l'an 2002 et ultérieurement à tous les pays européens. La Phase II de HEREIN, financée par la Commission européenne, permettrait aussi une expansion géographique doublée d'améliorations structurelles. Une structure permanente sous les auspices du Conseil de l'Europe sera mise en place en vertu du

mandat confié par la Réunion des Ministres du patrimoine culturel (Portoroz, Slovénie, avril 2001).

Réunion avec les Etats parties

D'autre part, le Directeur du Centre du patrimoine mondial a contacté les Présidents du Groupe I (Europe de l'Ouest) et du Groupe II (Europe de l'Est) à l'UNESCO par un courrier daté du 2 octobre 2001 et a suggéré une présentation à l'une des prochaines réunions de ces groupes, afin d'informer tous les Etats parties du calendrier et du programme proposés.

	Nombre d'Etats parties	Nombre de biens inscrits jusqu'à la fin de 1998			
		Total	(Cult.	Mixtes	Nat.)
Europe et Amérique du Nord	48	297	(252	7	38)

Initiatives des Etats parties

- En octobre 1999, le Ministère croate de la Culture a présenté un rapport périodique contenant des rapports sur l'état de conservation des quatre biens culturels sur son territoire (Vieille ville de Dubrovnik, noyau historique de Split avec le palais de Dioclétien, ensemble épiscopal de la basilique euphrasienne dans le centre historique de Porec, ville historique de Trogir).
- Le Ministère de la Culture de la République tchèque a publié en mai 2000 une Méthodologie sur la préparation des rapports périodiques. Cette méthodologie définit les responsabilités qui incombent aux agences et donne des instructions aux personnes chargées de préparer les différentes sections du rapport.
- La Hongrie a proposé un projet intitulé « *Projet préliminaire de création d'un réseau du patrimoine culturel de l'Europe centrale et orientale pour aider à préparer le rapport périodique de la sous-région Europe centrale et orientale dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial* ». Ce réseau serait établi par le Comité national hongrois du patrimoine mondial au Ministère de la Culture et mis en œuvre par le Département des Etudes médiévales à l'Université d'Europe centrale. Le Secrétariat attend le soutien des autres Etats parties de la région face à cette initiative.
- L'ICOMOS Pologne a lancé un programme de préparation de rapports sur l'état de conservation des sites polonais du patrimoine mondial. Celui sur Zamosc a été rédigé et d'autres suivront dans les années à venir.
- Le Ministère slovaque de la Culture a présenté un rapport sur l'application de la Convention du patrimoine mondial en République slovaque transmis au Centre le 9 octobre 2001.

Pays nordiques

La Direction du patrimoine culturel de Norvège a demandé à l'ICOMOS de collaborer à la préparation des rapports sur l'état de conservation des sites norvégiens du patrimoine mondial (« Stavkirke » d'Urnes, Bryggen, Røros, Art rupestre d'Alta). De même, l'ICOMOS Suède a participé à la préparation d'un rapport sur les Gravures rupestres de Tanum (Suède). Les rapports ont été préparés selon le format arrêté pour l'exercice de rapport périodique.

Le Bureau nordique du patrimoine mondial a lancé un « *Projet pilote sur la mise au point d'un instrument technique pour l'exercice de rapport périodique UNESCO/CPM* ».

L'objectif de ce projet est de coopérer avec le GRID-Arendal/PNUE au développement d'un dispositif informatique pour la surveillance, le rapport périodique et le suivi (voir ci-dessous).

Instruments de soutien pour l'exercice de rapport périodique

Dans le cadre de la Stratégie de gestion de l'information, le Centre du patrimoine mondial propose la formation de partenariats. Ces derniers permettront au Centre d'avoir accès à des outils informatiques d'ores et déjà opérationnels et de les adapter aux besoins de la Convention du patrimoine mondial. Dans le cadre de l'exercice de soumission de rapport, et en particulier en Europe, les partenariats suivants sont en pourparlers et/ou été mis en place :

- Partenariat avec le Bureau nordique du patrimoine mondial. Le fruit de cette coopération est un outil informatique grâce auquel les Etats parties peuvent consulter les sections I et II du questionnaire sur l'exercice de rapport périodique. Cet outil crée alors automatiquement une page Web associée. Toutes les informations communiquées seront également saisies sur une base de données en cours d'installation par un sous-traitant du Bureau nordique du patrimoine mondial. L'outil informatique sera bientôt testé dans les pays scandinaves. Une démonstration en sera faite à la vingt-cinquième session du Comité.
- Le Centre, qui se propose de constituer un partenariat commun, a entamé des négociations avancées avec le Conseil de l'Europe. Dans le cadre des activités visant à recueillir des données par pays pour le projet HEREIN, le Conseil de l'Europe a développé un système complet basé sur Internet. Ce système Internet est un portail culturel qui permet aux utilisateurs d'accéder aux informations nationales sur les sites culturels, les politiques nationales, les points focaux nationaux, etc.. Le Comité du patrimoine mondial pourrait souhaiter demander au Centre de former un partenariat avec le Conseil de l'Europe afin d'obtenir des avantages réciproques et d'éviter le double emploi des instruments développés et des données recueillies. Tous les coûts assortis à l'adaptation des outils informatiques disponibles seront réglés par une collecte de fonds.

2. PLAN DE TRAVAIL

Il est demandé aux Etats parties d'identifier des points focaux pour les activités de soumission de rapports périodiques provenant des domaines du patrimoine naturel et culturel. Compte tenu des ressources humaines et financières limitées, les Etats parties sont incités à développer et à proposer des activités et des mécanismes (sous-)régionaux pour la préparation des rapports, la collaboration et les échanges (sous-)régionaux et la préparation du rapport régional de synthèse.

La coopération entre le Centre et le Conseil de l'Europe, comme cela a été proposé à la réunion du 19 octobre 2001, prévoirait l'utilisation du projet HEREIN par les Etats parties et le Centre, le recueil d'informations sur les politiques nationales en matière de patrimoine (Section I du rapport) et éviterait les répétitions (préparation de deux rapports distincts pour le Conseil de l'Europe et pour la Convention du patrimoine mondial). Le calendrier de travail du Conseil de l'Europe et du Comité du patrimoine mondial permet de synchroniser la collecte des données et de mieux analyser l'information, notamment pour la Section I. Les possibilités relatives à la Section II sont actuellement à l'étude.

3. BUDGET

Un budget modeste est proposé pour pouvoir répondre aux initiatives (sous-) régionales des Etats parties. De nouvelles propositions budgétaires seront présentées au Comité à sa vingt-sixième session en 2002.

Europe de l'Ouest et Amérique du Nord

Année	Activité	Budget
2002	Soutien aux Etats parties	E.U.\$ 10.000

Année	Activité	Budget
2003	Soutien aux Etats parties	E.U.\$ 20.000

Europe centrale et orientale

Année	Activité	Budget
2002	Soutien aux Etats parties	E.U.\$ 20.000

Année	Activité	Budget
2003	Soutien aux Etats parties	E.U.\$ 40.000

ANNEXE I : Répartition des Etats parties et des biens culturels, naturels et mixtes de la région Europe

TABLEAU A : Europe (Groupe I)

EUROPE (Ouest)			
Etats parties en Europe	Nombre d'Etats parties	Nombre de biens naturels ou mixtes inscrits jusqu'à la fin de 1998	Nombre de biens culturels inscrits jusqu'à la fin de 1998
➤ Autriche	23	0	3
➤ Belgique		0	4
➤ Canada		6	5
➤ <i>Canada/Etats-Unis</i>		2	0
➤ Chypre		0	3
➤ Danemark		0	2
➤ Finlande		0	4
➤ France		1	23
➤ <i>France/Espagne</i>		1 (mixte)	0
➤ Allemagne		1	19
➤ Grèce		2 (mixtes)	12
➤ Saint-Siège		0	1
➤ Hongrie		0	3
➤ <i>Hongrie/Slovaquie</i>		1	0
➤ Italie		0	29
➤ <i>Italie/Saint-Siège</i>		0	1
➤ Irlande		0	2
➤ Luxembourg		0	1
➤ Malte		0	3
➤ Pays-Bas		0	5
➤ Norvège		0	4
➤ Portugal		0	9
➤ Espagne		2	26
➤ Suède		1 (mixte)	8
➤ Suisse		0	3
➤ Royaume-Uni		4	13
➤ Etats-Unis d'Amérique		10	8
Total de 222		31	191

TABLEAU B : Europe (Groupe II)

EUROPE (EST)			
Etats parties	Nombre d'Etats parties	Nombre de biens naturels ou mixtes inscrits jusqu'à la fin de 1998	Nombre de biens culturels inscrits jusqu'à la fin de 1998
	19		
➤ Albanie		0	1
➤ Arménie		0	1
➤ Belarus/Pologne		1	0
➤ Bulgarie		2	7
➤ Croatie		1	4
➤ République tchèque		0	8
➤ Estonie		0	1
➤ Géorgie		0	3
➤ Ex-République yougoslave de Macédoine		1 (mixte)	0
➤ Lettonie		0	1
➤ Lituanie		0	1
➤ Lituanie/Féd. Russie		0	1
➤ Pologne		0	7
➤ Fédération de Russie		4	8
➤ Roumanie		1	3
➤ Slovaquie		0	3
➤ Slovénie		1	0
➤ Ukraine		0	2
➤ Turquie		2 (mixtes)	7
➤ Yougoslavie		1	3
Total de 75		14	61

TABLEAU C : Etats parties n'ayant aucun site sur la Liste du patrimoine mondial ni aucun site inscrit après 1998

<i>Etats parties sans aucun site ni inscription après 1998</i>	6			
➤ Andorre		0	0	
➤ Azerbaïdjan		0	1 (2000)	
➤ Bosnie-Herzégovine		0	0	
➤ Islande				
➤ Monaco		0	0	
➤ Saint-Marin		0	0	
		0	0	
TOTAL	48 Etats parties	45 sites naturels et mixtes	252 sites culturels	297 total

ANNEXE II : Conseil de l'Europe - Commission du patrimoine culturel (CC-PAT)

TABLEAU CONSOLIDE DE LA PARTICIPATION AUX CONVENTIONS DU PATRIMOINE CULTUREL

Légende :

- * Etat partie à une Convention
- S Signée mais non ratifiée
- D Dénonciation
- n A pris part aux négociations (dans certaines/toutes les réunions d'experts gouvernementaux et/ou une Conférence diplomatique)

Changements depuis janvier 2001 ou depuis la dernière réunion de la CC-PAT

	CONSEIL DE L'EUROPE					UNESCO						AUTRES	
	Convention Delphes 1985	Convention Londres 1969	Convention Malte 1992	Convention Grenade 1985	Convention Florence 2000	Convention La Haye 1954	Protocole La Haye 1954	2 ^{me} Protocole La Haye 1999	Convention du P.M. 1972	Projet de Conv. UWCH 2001	Convention UNESCO 1970	UE Dir + Rég 1993	UNID ROIT 1995
Ratific. nécessaire	3	3	4	3	10	5	5	20	20	20	3		5
En vigueur depuis	-	1970	1995	1987		1956	1956		1975		1972		1998
Nbr ratifications	0	24	26	34	0	100	83		164		90		12
Nbr signatures	6	1	12	3	21	9		31	-	-	-		14
Dernier recensement	21.10.2001	21.10.2001	21.10.2001	21.10.2001	21.10.2001	08.03.2001	08.03.2001	20.07.2001	18.10.2001	17.07.2001	01.12.1999		29.09.2001
Etats membres du Conseil de l'Europe (43)													
Albanie			*	*		*	*	S	*	n			n
Andorre			*	*		S	*		*				
Arménie			S			*	*	S	*		*		
Autriche		*		S		*	*	S	*	n		+	n
Azerbaïdjan			*			*	*	*	*		*		
Belgique		*		*	S	*	*	S	*	n		+	n
Bulgarie		D	*	*	S	*	*	*	*		*		n
Croatie		*	S	*	S	*	*	S	*	n	*		S
Chypre	S	D	*	*		*	*	*	*	n	*		n
Rép. tchèque			*	*		*	*		*	n	*		
Danemark		*	S	*	S	S			*	n		+	
Estonie			*	*		*		S	*		*		
Finlande			*	*	S	*	*	S	*	n	*	+	*
France		D	*	*	S	*	*		*	n	*	+	S
Géorgie			*	*		*	*		*		*		S
Allemagne		*	S	*		*	*	S	*	n		+	n
Grèce	S	*	S	*	S	*	*	S	*	n	*	+	n
Hongrie			*	*		*	*	S	*	n	*		*
Islande		*							*	n			
Irlande			*	*					*	n		+	n
Italie	S	*	S	*	S	*	*	S	*	n	*	+	*
Lettonie									*				n
Liechtenstein	S	D	*	*		*	*						
Lituanie			*	*	S	*	*		*		*		*

	CONSEIL DE L'EUROPE					UNESCO					AUTRES		
	Convention Delphes 1985	Convention Londres 1969	Convention Malte 1992	Convention Grenade 1985	Convention Florence 2000	Convention La Haye 1954	Protocole La Haye 1954	2 ^{ème} Protocole La Haye 1999	Convention du P.M. 1972	Projet de Conv. UWCH 2001	Convention UNESCO 1970	UE Dir + Rég 1993	UNID ROIT 1995
Luxembourg		*	S	S	S	*	*	S	*			+	
Malte		D	*	*	S				*	n			n
Moldavie, Rép. de			S	S	S	*	*						
Pays-Bas			S	*		*	*	S	*	n		+	S
Norvège			*	*	S	*	*		*	n			n
Pologne			*			*	*		*	n	*		n
Portugal	S	D	*	*	S	*			*	n	*	+	S
Roumanie		S	*	*	S	*	*	S	*	n	*		*
Fédération de Russie		*	S	*		*	*		*	n	*		S
Saint-Marin			S		S	*	*		*				n
République slovaque			*	*		*	*	S	*		*		
Slovénie		D	*	*	S	*	*		*		*		n
Espagne		*	S	*	S	*	*	*	*	n	*	+	n
Suède		D	*	*	S	*	*	S	*	n		+	n
Suisse		D	*	*	S	*	*	S	*	n			S
Ex-Rép. Youg. de Macédoine		*		*		*	*	S	*		*		
Turquie	S		*	*	S	*	*		*	n	*		n
Ukraine			S			*	*		*	n	*		n
Royaume-Uni		D	*	*		S			*	n		+	n
Autres Etats parties à la Convention culturelle de 1954 (5)													
Belarus						*	*	*	*		*		n
Bosnie-Herzég.		*		*		*	*		*		*		
Saint-Siège		D	*			*	*	S	*	n			n
Monaco			*			*	*		*				
Yougoslavie, Féd. de Russie				*		*	*		*		*		
Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe (4)													
Canada						*			*	n	*		
Israël						*	*		*	n	*		n
Mexique						*			*	n	*		
Etats-Unis						S			*	n	*		n
Totaux pour les 48 Etats parties à la Convention culturelle de 1954													
* Etat partie	0	13 ⁱ	26 ⁱⁱ	34	0	41	39	4	46	-	27	15	6
S signée non ratif.	6	1	12 ⁱⁱⁱ	3	21	3	?	20	-	-	-		6
n négociations										29			21

Préparé en coopération avec les Divisions du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO

ⁱ 7 Etats sur 13 ont signé la Convention de Malte

ⁱⁱ Londres + Malte = 39 ratifications

ⁱⁱⁱ 7 Etats sur 12 ont ratifié la Convention de Londres

ANNEXE III : PROJET DE TABLEAU SUR LA PARTICIPATION AUX CONVENTIONS DU PATRIMOINE NATURELⁱⁱⁱ

Légende : * Etat partie à une convention

S Signée mais pas ratifiée

D Dénonciation

n A pris part aux négociations (dans certaines/toutes les réunions d'experts gouvernementaux et/ou Conférence diplomatique)

	CONSEIL DE L'EUROPE		UNESCO		PNUE				AUTRES
	Convention Berne 1979	Convention Florence 2000	Convention Ramsar 1971	Convention P.M. 1972	CBD 1992	Convention Bâle 1989	CMS 1979	CITES 1973	Convention alpine 1991
Ratific. nécessaire	5	10	7	20	13	20	15	10	3
En vigueur depuis	01.06.1982		1975	1975	29.12.1993	05.05.1992	01.11.1983	01.07.1975	09.03.1995
Nbr ratifications	45	0	124	164	181	147	74	154	9
Nbr signatures	-	21	?	-	6	13	4	3	-
Dernier recensement	26.07.2001	17.07.2001	22.06.2001	15.05.2001	25.07.2001	04.07.2001	01.06.2001	16.07.2001	?
Etats membres du Conseil de l'Europe (43)									
Albanie	*		*	*	*	*			
Andorre	*			*	*	*			
Arménie			*	*	*	*			
Autriche	*		*	*	*	*		*	*
Azerbaïdjan	*			*	*			*	
Belgique	*	S	*	*	*	*	*	*	
Bulgarie	*	S	*	*	*	*	*	*	
Croatie	*	S	*	*	*	*	*	*	
Chypre	*		*	*	*	*		*	
Rép. tchèque	*		*	*	*	*	*	*	
Danemark	*	S	*	*	*	*	*	*	
Estonie	*		*	*	*	*		*	
Finlande	*	S	*	*	*	*	*	*	
France	*	S	*	*	*	*	*	*	*
Géorgie			*	*	*	*	*	*	
Allemagne	*		*	*	*	*	*	*	*
Grèce	*	S	*	*	*	*		*	

Hongrie	*		*	*	*	*	*	*	
Islande	*		*	*	*	*		*	
Irlande	*		*	*	*	*	*		
Italie	*	S	*	*	*	*	*	*	*
Lettonie	*		*	*	*	*	*	*	
Liechtenstein	*		*		*	*	*	*	*
Lituanie	*	S	*	*	*				
Luxembourg	*	S	*	*	*	*	*	*	
Malte	*	S	*	*	*	*	*	*	
Moldavie, Rép de	*	S			*	*	*	*	
Pays-Bas	*		*	*	*	*	*	*	
Norvège	*	S	*	*	*	*	*	*	
Pologne	*		*	*	*	*	*	*	
Portugal	*	S	*	*	*		*	*	
Roumanie	*	S	*	*	*	*	*	*	
Fédération de Russie			*	*	*	*		*	
Saint-Marin		S		*	*				
Rép. slovaque	*		*	*	*	*	*	*	
Slovénie	*	S	*	*	*	*	*	*	*
Espagne	*	S	*	*	*	*	*	*	
Suède	*	S	*	*	*	*	*	*	
Suisse	*	S	*	*	*	*	*	*	*
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	*		*	*	*	*	*	*	
Turquie	*	S	*	*	*	*		*	
Ukraine	*		*	*	*	*	*	*	
Royaume-Uni	*		*	*	*	*	*	*	
Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe (4)									
Canada			*	*	*	*		*	
Israël			*	*	*	*	*	*	
Mexique			*	*	*	*		*	
Etats-Unis			*	*				*	